

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AVENANT FINANCIER : COMPLEXE SPORTIF MATEMALE

Séance du 17 décembre 2025

Dûment convoqué le 9 décembre 2025

En l'an 2025, le mercredi 17 décembre à 17 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (19) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, , P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, C. VERDAGUER.

Absents (14) : H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, C. DELIAS, F. DESCLAUX, A. HUG, A. LUNEAU, F. MARTIN, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. PONSA, M. RIFF, G. VICENS.

Pouvoirs (3) : P.-L. LE TAON-BARRES (à J.-L. DEMELIN), D. MARIN (à M. POUDADE), P. BLANQUE (à P. BATAILLE)

Secrétaire de séance : Joelle CORDELETTE.

Acte n° : CCPC-2025351-010

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 18 Janvier 2021, le conseil Communautaire a approuvé le principe de la maîtrise d'ouvrage du projet de restructuration d'un complexe sportif avec option de réhabilitation d'un bâtiment voisin sur la commune de Matemale.

VU la délibération en date du 22 mars 2021, le conseil Communautaire a décidé d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offre (CAO) du 18 mors 2021 pour la sélection des 3 candidats retenus pour la phase offre de la procédure d'appel d'offre restreint

VU la délibération en date du 25 mai 2021, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offre (CAO) du 18 mai 2021 pour le choix du lauréat et la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat NAS architecture.

VU la délibération en date du 13 septembre 2021, le conseil communautaire a décidé de poursuivre le marché de maîtrise d'œuvre sur ce projet de travaux en validant la TRANCHE OPTIONNELLE 2: Complexe sportif de Matemale et batiment d'accueil/ Missions APS, APD, PRO, ACT, VISA, EXE-DQE, EXE-SYN, DET, AOR et SUBV.

VU la délibération en date du 13 décembre 2021, le conseil communautaire a validé la phase APD (avant-projet définitif el a arrêté le montant prévisionnel des travaux à la somme de 3 882 300€HT.

VU la délibération en date du 14 Février 2022, le conseil communautaire a validé l'avenant 01 qui acte les nouveaux honoraires suite à l'APD.

VU la délibération en date du 8 Aout 2022 portant sur l'attribution d'une partie des marchés de travaux

VU la délibération en date du 23 Janvier 2023 portant sur l'attribution d'une autre partie des marchés de travaux

VU la délibération en date du 13 mors 2023 portant sur l'attribution du lot 02 et 21 des marchés de travaux

VU la délibération en date du 3 juin 2024, le conseil Communautaire a validé l'avenant 02 qui acte la cessation d'activité du co-traitant REULET el la réattribution des honoraires restant au mandataire solidaire NAS Architecture.

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20251217-CCPC-2025351-10-DE Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

VU la délibération en date du 3 juin 2024, le conseil communautaire a validé l'avenant 03 qui acte la reprise partielle des études suite aux modifications du lot gros œuvre.

VU la délibération en date du 16 septembre 2024, le conseil communautaire a validé l'avenant 04 qui valide les nouvelles coordonnées administratives de l'entreprise NAS mandataire du groupement maîtrise d'œuvre du complexe sportif.

VU la délibération en date du 23 septembre 2024, le conseil communautaire a validé l'avenant démolition suite aux études complémentaire effectué sur les bâtiments.

VU la délibération en date du 26 mai 2025, le conseil communautaire a validé les avenants de durée et financier de reprise de chantier.

VU la délibération en date du 08 septembre 2025, le conseil communautaire a validé les avenants financiers d'ajustement de chantier.

CONSIDERANT des ajustements du projet liés aux différents problématiques de bâti et considérant la survenance de cette problématique de manière imprévu au cours du chantier, des modifications Financières sont nécessaires.

RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF A MATEMALE- Travaux Supplémentaire						
Lot	Entreprise	Nature demande	Description/justification	Montant HT	Montant TTC	n°FTM
Lot 02-Gros œuvre	OCBAT	Aléas	Risque d'instabilité du talus, remplacement des blocs creux par mur plein et remblaiement du creux pour stabilité	14654,07	17584,88	FTM 01
Lot 02-Gros œuvre	OCBAT	Aléas	Carrotage bassin suite à la dégradation des goulottes existantes qui a demandé de modifier le traitement d'eau de la piscine	2500,00	3000,00	FTM 02
Lot 02-Gros œuvre	OCBAT	BC	Demande du BC de récupérer les eaux du talus par la création d'un caniveau le long du mur de soutènement existant/ salle de muscu	6457,45	7748,94	FTM 03
Lot 02-Gros œuvre	OCBAT	MOE	Suppression étanchéité en pied de façade (doublon avec lot ITE-bardage)	-10718,16	-12861,79	FTM 04
Lot 03 - couverture charpente	ECOBOIS	MOA	Suppression des cordons chauffants coté parvis et conservation des attentes si besoin	-2723,97	-3268,76	FTM 03
Lot 04-menuiserie alu	SPM	MOA	Modification menuiserie pour mise en place contrôle accès	800,00	960,00	FTM 02
Lot 07 - cloisons, doublages, faux plafonds	RBA	MOA MOE BC	Impact suite aux modifications des prestations du complexe de couverture (demande BC) et de l'isolation CF des circulations (demande BC). Demande MOA pour intégration distributeur automatique	19873,68	23848,41	FTM 01

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20251217-COPC-2025351-10-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Lot 12-CVC	CEGELEC	MOE Entreprise	Modification de la hotte laverie et ajout d'une batterie de préchauffage pour caisson compensation pour plus de confort dans le restaurant	9192,04	11030,04	FTM 05
Lot 12-CVC	CEGELEC	MOA	Rajout d'un lavabo poste infirmerie et chauffage sanitaire - oubli programmation	1854,18	2225,01	FTM 06
Lot 15-Elec-Cfo-Cfa	CEGELEC	MOA	Suppression de la monétique ajout contrôle d'accès et comptage pour restauration	-10357,71	-12429,25	FTM 01
Lot 21 - Etanchéité bassin	ETANDEX	Entreprise Aléas	Traitement des joints de dilatation entre goulotte et plage de bain suite à la dégradation des goulottes existantes	9119,05	10942,86	FTM 01
TOTAL MONTANT TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES				40650,63	48780,34	

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission MAPA du lundi 15 décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire de valider les propositions d'avenant ci-dessus

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20251217-CCPC-2025351-10-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

